

ÉTABLIR LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE SON ÉTABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

Objectifs

Au regard des textes législatifs (loi du 2/1/2002) et réglementaires (décret du 22 Octobre 2003, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis), ainsi que des récentes perspectives d'évolutions : tarification plafonds, EPRD :

■ **Permettre** aux participants de pouvoir négocier l'allocation des financements nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services, par le biais de la procédure budgétaire, dans la logique des indicateurs de performances et études de coûts

Cette formation est plus spécialement dédiée aux ESMS qui ne sont pas en CPOM et donc n'utilise pas l'EPRD

Programme

■ **L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico-sociaux en termes d'allocation de ressources :**

- Les sources du budget : autorisation, habilitation, convention [CPOM]
- Les procédures de négociation actuelles. [Respect des échéances, etc.]
 - Le vote du budget par l'organe délibérant
 - La transmission du budget
 - La procédure contradictoire
 - Le budget exécutoire
 - La fixation du tarif
- Les enjeux de la négociation : enveloppes limitatives, dépenses obligatoires, excessives, sincérité des charges, etc..
- Vers une négociation contractualisée : le Contrat d'objectif ou de moyens [tripartite]
- Vers une disparition progressive de la procédure contradictoire : les perspectives de l'EPRD

■ **Le cadre budgétaire :**

- Activités
- Les groupes fonctionnels
- Section d'investissement
- Les tableaux annexes [effectifs, répartition des charges et produits]
- Autres tableaux
- Le rapport budgétaire
- Indicateurs et tableaux de bord [approche budgétaire]

■ **Les différentes formes de financement :**

- Prix de journée
- Dotation globale
- Prix de journée globalisé, contractualisé.
- L'EPRD

Date(s) :

5 septembre 2017

Lieu :

Maxéville ou Reims

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

■ 230 €

Public :

Directeurs / responsables administratifs et financiers / comptable / décideurs bénévoles

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun ;
- Support d'animation utilisé en vidéoprojection remis sur support papier ;
- Visualisation d'un budget ainsi que des documents accessoires. Support possible du futur EPRD

Recommandations :

- Amener dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, éléments de procédure contradictoire, compte administratif et bilan)

Intervenants :

■ **Luc MAUDUIT,**
Consultant en gestion financière et tarification, membre du réseau Uniopss-Uriopss